



loyers impayés par Le Groupe Lagrange Classic

Par **JULIUS4044**, le **05/12/2012** à **00:57**

Propriétaire dans le Calvados d'un appart , confié en gestion au Groupe Lagrange Classic, les loyers n'ont pas été réglés au 31/10/2012 comme le contrat le précise.

Renseignements pris auprès du Groupe à Paris (l'agence locale est aux abonnés absents) le contact vraisemblablement donné par des agents relationnels, qui affirment que leur comptabilité ne peut leur donner une date de paiement !! mais signalent aisément le montant du au propriétaire et le mode paiement par chèque;

ceci confirme bien la gestion correcte des loyers durant la période saisonnière définie .

J'ai envoyé lettres recommandées avec AR aux intéressés leur rappelant leur obligations suivant les articles 1985 (je crois..)et suivants du code civil et mon droit de saisir ds les 10 jours le Tribunal d'instance local ! les recepissés sont revenus, pas d'infos

10 jours après; que me conseillez vous, sachant que plusieurs procès avec Lagrange sont en cours en France et tres certainement dans ma région ? mais je ne sais qui contacter, ayant les mêmes problèmes !

merci de votre réponse

Par **EVRARD61**, le **06/12/2012** à **16:27**

Bonjour,

Je me suis heurtée également au même problème que vous avec le groupe LAGRANGE qui gère mon appartement en location saisonnière à VILLERS SUR MER. Et j'ai également eu la même réponse que vous concernant le paiement des loyers à savoir qu'ils ne pouvaient pas me donner de date de paiement de ces loyers. Le mieux serait que nous soyons plusieurs pour former un recours collectif contre le Groupe LAGRANGE. Pas facile mais pas impossible, déjà nous sommes deux, c'est un début! Blague à part, un avocat spécialisé serait d'une grande aide car ils ont l'habitude des procédures collectives et sauront comment réunir un maximum de personnes avec ce même problème, pour qu'un recours collectif soit déposé. Je vais essayer de mon côté d'obtenir le nom d'un avocat compétent en la matière. Si vous avez de votre côté une information importante à me donner n'hésitez-pas.

Merci de rester en contact.

Par **CAROULE**, le **06/12/2012** à **19:03**

il existe des groupes qui se sont créés sur la residence vignec et qui font des procédures bien a vous